



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 janvier 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Vincent GAMBINI ; Nathalie CASTELLI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Vincent GAMBINI à Janine ZANNINI ; Nathalie CASTELLI à Paule COLONNA CESARI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Étaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

A - Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

B - Compte Rendu de Décisions n° 12/2025.

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES

1.1 - SUBVENTION - Soutien au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC).

1.2 - SUBVENTION - Soutien à la création artistique par la compagnie I CHJACHJARONI.

2 - ACTION CULTURELLE

2.1 - Programmation des animations de l'Animu 2026 - Demande de subventions.

2.2 - Programmation culturelle 2026 - Demande de subventions.

2.3 - Acquisitions du fonds d'ouvrages 2026 pour la Médiathèque - Demande de subventions.

3 - ÉDUCATION

Avenant n° 4 à la convention conclue avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

4 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) - Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif - Exercice 2026.

5 - CIMETIÈRE

Procédure de reprise des concessions à l'abandon.

6 - INTERCOMMUNALITÉ

Convention de prestations de services pour la gestion de la taxe de séjour communale par les agents de la Communauté de Communes du Sud-Corse.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES

1.1 - SUBVENTION - Soutien au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC).

➤ Rapport au Conseil Municipal

1.2 - SUBVENTION - Soutien à la création artistique par la compagnie I CHJACHJARONI.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2 - ACTION CULTURELLE

2.1 - Programmation des animations de l'Animu 2026 - Demande de subventions.

➤ Rapport au Conseil Municipal

2.2 - Programmation culturelle 2026 - Demande de subventions.

- Rapport au Conseil Municipal

2.3 - Acquisitions du fonds d'ouvrages 2026 pour la Médiathèque - Demande de subventions.

- Rapport au Conseil Municipal

3 - ÉDUCATION

Avenant n° 4 à la convention conclue avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

- Rapport au Conseil Municipal
- Avenant n° 4 à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Portivechju (L'avenant n'est pas reproduit mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

4 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) - Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif - Exercice 2026.

- Rapport au Conseil Municipal

5 - CIMETIÈRE

Procédure de reprise des concessions à l'abandon.

- Rapport au Conseil Municipal

6 - INTERCOMMUNALITÉ

Convention de prestations de services pour la gestion de la taxe de séjour communale par les agents de la Communauté de Communes du Sud-Corse.

- Rapport au Conseil Municipal
- Convention de prestations de services pour la gestion de la taxe de séjour communale par les agents de la Communauté de Communes du Sud-Corse.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/001/F

FINANCES

SUBVENTION - Soutien au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC).

Il est approuvé le versement d'une avance de 41 750,00 € sur la subvention qui sera allouée pour l'année 2026 au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC).

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/002/F

FINANCES

SUBVENTION - Soutien à la création artistique par la compagnie I CHJACHJARONI.

Il est approuvé le versement d'une avance de 25 000,00 € sur la subvention qui sera allouée pour l'année 2026 à l'association I CHJACHJARONI.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 26/003/AC

ACTION CULTURELLE

Programmation des animations de l'Animu 2026 - Demande de subventions.

La programmation d'animation de l'Animu 2026 est approuvée pour un montant prévisionnel total de 50 000,00 € TTC.

Le Maire est autorisé à solliciter la Collectivité de Corse pour l'octroi de subventions d'un montant total de 15 000,00 €.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Dumenica VERDONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 26/004/AC

ACTION CULTURELLE

Programmation culturelle 2026 - Demande de subventions.

Il est approuvé le montant prévisionnel de la programmation culturelle 2026, estimé à 606 004,00 € TTC, dont 463 000,00 € subventionnable par la Collectivité de Corse.

Le Maire est autorisé à solliciter la Collectivité de Corse pour l'octroi de subventions d'un montant total de 200 000,00 € sur la base d'une dépense subventionnable éligible estimée à 463 000,00 €.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Arrivée de : Grégory SUSINI

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Dumenica VERDONI et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 26/005/AC

ACTION CULTURELLE

Acquisitions du fonds d'ouvrages 2026 pour la Médiathèque - Demande de subventions.

L'acquisition d'un fonds de livres pour la Médiathèque est approuvée pour un montant prévisionnel de 18 000,00 € HT, soit 18 378,00 € TTC.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le plan de financement de l'opération est approuvé, comprenant des aides publiques totalisant un montant de 9 000,00 €, soit 50 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 9 000,00 € HT, soit 9 378,00 € TTC.

La répartition des financements est approuvée, en fonction des éligibilités de dépenses telles que décrites ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense globale HT	100,00 %	18 000,00
Subvention CDC	50,00 %	9 000,00
Reste part communale HT	50,00 %	9 000,00
Rappel total TVA	2,10 %	378,00
Part communale TTC		9 378,00
Dépense totale TTC		18 378,00

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Dumenica VERDONI, Jeanne STROMBONI et Nathalie MAISETTI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI

N° 26/006/ÉDUC

ÉDUCATION

Avenant n° 4 à la convention conclue avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

L'avenant n° 4 à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports est approuvé.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à intervenir à la signature de l'avenant n° 4 à la convention.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Dumenica VERDONI, Nathalie MAISETTI et Jean-Michel SAULI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/007/AEP

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) - Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif - Exercice 2026.

A compter de l'exercice 2026, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu est fixée à 0,01 € HT / m³.

A compter de l'exercice 2026, le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu est fixée à 0,01 € HT / m³.

Il est précisé que ces contre-valeurs sont assujetties à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 2,1 % pour l'eau et pour l'assainissement.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Claire ROCCA SERRA et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette FERRACCI

N° 26/008/CIM

CIMETIÈRE

Procédure de reprise des concessions à l'abandon.

Le Maire est autorisé à engager le lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière ancien de Santa Catalina ainsi que leur réattribution.

Il est décidé de lancer toutes procédures et de consulter tout organisme permettant la réalisation de la reprise des concessions en état d'abandon.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Antoinette FERRACCI, Georges MELA, Florence VALLI et Jean-Michel SAULI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 26/009/INTERCO

INTERCOMMUNALITÉ

Convention de prestations de services pour la gestion de la taxe de séjour communale par les agents de la Communauté de Communes du Sud-Corse.

La convention de prestations de services pour la gestion de la taxe de séjour communale par les agents de la Communauté de Communes du Sud-Corse est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer la convention.

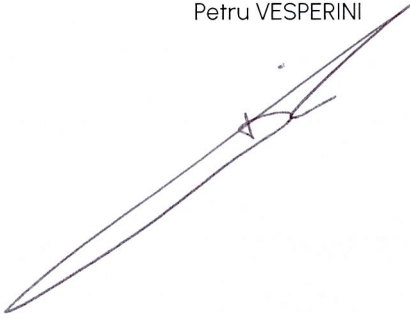
Le Maire est autorisé à effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI et Florence VALLI.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Petru VESPERINI



Le Maire,

Jean-Christophe ANGELINI

